

A VOTRE RETOUR A DOMICILE :

Vous devez être en possession de vos :

- Compte-rendu d'hospitalisation et/ou compte-rendu opératoire
- Prescriptions des soins, infirmière, kinésithérapeute
- Prescriptions de médicaments, matériel, dispositif médical
- Macro-cibles de sortie infirmière, kinésithérapeute, diététicienne...
- Rendez-vous (imagerie, médecin, médecin spécialiste...) programmés
- Carte Vitale, carte de mutuelle, poche de médicaments personnels ou pilulier.
- Ce document

CONDUITE A TENIR A LA SORTIE :

Le service d'hospitalisation a prévenu mon médecin généraliste et les professionnels qui interviennent à mon domicile :

- IDE
- Kiné
- Aide à Domicile

Je vais chercher le traitement prescrit à la pharmacie et observe les prescriptions médicales

Je contacte mon médecin traitant pour tout signe suspect : fièvre, température supérieure à 38°C, douleur plus importante ; fatigue persistante, malaise

Validation de la fiche :

Patient : Professionnel de santé : Professionnel de santé :

Le : Le : Le :

CONFIDENTIEL

MON PASSEPORT

VILLE – HOPITAL

Document confidentiel à ne communiquer qu'à un professionnel de santé



Dans le cadre d'une hospitalisation ou d'une urgence, pensez à prendre :

- Ce document
- Votre dernière Ordonnance
- Votre dernier bilan biologique
- Votre poche de médicament ou pilulier
- Votre Carte vitale
- Votre Carte de Mutuelle
- Votre Carte d'identité

